

**Arrêté du 28 mai 2013 portant nomination à la commission dont l'avis conforme est requis
pour la désignation des officiers de police judiciaire de la police nationale
NOR : JUSD1313703A**

La garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre de l'intérieur,

Vu les articles 16, R.8 et suivants, et A.22 et suivants du Code de procédure pénale ;

ARRÊTENT

Article 1

Sont reconduits dans leurs fonctions, en qualité de membres de la commission dont l'avis conforme est requis pour la désignation des officiers de police judiciaire de la police nationale :

Membres titulaires

M. Henri GENIN, procureur-adjoint de la République près le tribunal de grande instance de Pontoise,
M. Nicolas HEITZ, vice-procureur de la République près le tribunal de grande instance de Créteil,
Mme Rose-Marie HUNAUULT, magistrate détachée à la Haute autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits internet,
M. Bruno HOUSSA, vice-président chargé de l'instruction au tribunal de grande instance de Versailles,
Mme Catherine LARMIGNAT, procureure-adjointe de la République près le tribunal de grande instance d'Evreux,
Mme Dominique PERARD, vice-procureure de la République près le tribunal de grande instance de Paris,
M. Jean-Louis PERSICO, substitut général près la cour d'appel d'Aix-en-Provence,
M. Cédric SAUNIER, vice-procureur de la République près le tribunal de grande instance de Marseille.

Membres suppléants

M. Jacques BRUNEAU, magistrat honoraire,
M. Vincent ANNEREAU, commissaire divisionnaire, chef du groupe d'intervention régional de Paris, à la préfecture de police de Paris,
M. Didier RIBEYROLLE, commissaire divisionnaire, chef de district et commissaire central de Bayonne.

Article 2

Sont nommés membres de la commission mentionnée à l'article 1 :

Membres titulaires

Mme Anne-Laure BRUTIN, substitue du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Bobigny,
M. Jean-Louis CROIZIER, avocat général près la cour d'appel de Paris,
M. Etienne MADRANGES, avocat général près la cour d'appel de Paris,
M. Bernard THOUVENOT, premier vice-procureur de la République près le tribunal de grande instance de Paris.

.../...

Membres suppléants

Mme Louise NEYTON, substitue placée auprès du procureur général près la cour d'appel d'Agen,
M. Franck OLLIER, substitut placé auprès du procureur général près la cour d'appel d'Agen,
Mme Laurène ROCHE-DRIENCOURT, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Pontoise,
M. Hervé VLAMYNCK, substitut du procureur de la République près le tribunal de grande instance de Rouen,
M. Gilles REJAUD, commissaire divisionnaire, directeur de l'ENSAPN de Toulouse.

Article 3

Sont retirés de la liste des membres de cette même commission :

Mme Marie-Odile DEJUST, vice-procureure de la République près le tribunal de grande instance de Paris,
M. Mathieu DEBATISSE, vice-procureur placé auprès du procureur général près la cour d'appel de Paris,
Mme Cécile PENDARIES, sous-directrice chargée des affaires juridiques et des politiques de la concurrence et de la consommation, à la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes,
Mme Muriel RENARD, vice-présidente au tribunal de grande instance de Bobigny,
Mme Annabelle PHILIPPE, vice-procureure de la République au tribunal de grande instance de Paris,
M. Yves PAILLARD, vice-procureur de la République au tribunal de grande instance de Bastia,
M. Philippe JEANJEAN, inspecteur des services judiciaires,
Mme Magali TABAREAU-CHARPIER, vice-présidente au tribunal de grande instance de Nanterre,
M. Bernard BOISSIERE, commissaire divisionnaire, directeur de l'ENP de Rouen-Oissel.

Article 4

La directrice des affaires criminelles et des grâces et le directeur général de la police nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 28 mai 2013.

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Pour le ministre et par délégation,
La directrice des affaires criminelles et des grâces,

Marie-Suzanne LE QUEAU

Le ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation,
Le directeur général de la police nationale,

Claude BALAND